

SEMINAIRE NATIONAL DES GIP

30 juin et 1^{er} juillet 2022

IUT BORDEAUX MONTAIGNE



Atelier 3 : les objets spécifiques des Gip – Partage d'expériences

3 thématiques :

- Erasmus / Gip de Grenoble
- FSE / Gip de Poitiers – Région académique Nouvelle-Aquitaine
- PIA-AMI / Région Académique Occitanie

Animation :

- Nadège Savary (Responsable administrative et financière du GIP FCIP de l'académie de Poitiers)
- Kristell Echegaray (Référente Fonds Européens – Région académique Nouvelle-Aquitaine)

1- ERASMUS : GIP DE GRENOBLE : MICHEL DEGANIS - DIRECTEUR

L'activité Erasmus Mobilités est portée à l'échelle de la Région académique Auvergne-Rhône Alpes : portage politique, stratégique et pédagogique par le SRA REIC, portage administratif et financier des accréditations (consortium région académique) par le GIP de Grenoble (2 accréditations : enseignement scolaire et enseignement et formation professionnels).

Activité conduite à ce jour sur une quarantaine d'établissements scolaires.

La montée en puissance du nombre de conventions nécessite de bien définir les rôles et responsabilités respectifs :

- DRAREIC prépare les conventionnements pour plus de souplesse.
- Pour les mobilités des élèves : le GIP délègue les crédits aux établissements : travail d'information auprès des chefs d'établissement et des gestionnaires d'EPLÉ et mise en place d'outils de suivi pour sécuriser le processus.
- Dans tous les cas, le GIP garde la main sur la complétion de l'outil de suivi des mobilités Erasmus Plus

Bon retour de l'audit réalisé par l'agence ERASMUS sur la programmation précédente.

- *La formation continue peut-elle bénéficier de l'offre de mobilité ?*
En principe oui, mais non mise en place à Grenoble. Le prochain objectif est de mettre en place des mobilités pour les apprentis.
- *Quid des frais de gestion ?*
La réalisation de mobilités génère des frais de gestion de la part de l'agence Erasmus. Sur cette nouvelle programmation, baisse des frais de gestion (au lieu des 350€ par mobilité, les mobilités de cours ne génèrent plus que 100€ de frais de gestion par mobilité). Peut être

difficile d'équilibrer les dépenses de gestion qui sont générées au sein des GIP, notamment lorsque le volume de mobilité est faible.

- *Est-ce que les Erasmus génèrent des besoins particuliers en termes de trésorerie ?*
Pas de problème de trésorerie sur les accréditations Erasmus Plus du fait du versement d'une avance de l'Agence Erasmus à hauteur de 80 % de la subvention à la signature de la convention.
- *La convention constitutive du GIP de Grenoble a-t-elle fait l'objet d'une modification particulière pour assurer le portage de l'activité Erasmus Plus ?*
Pas de modification de la convention constitutive car son objet prévoyait déjà ce type d'activité. Pour l'académie de Poitiers, la convention constitutive a fait l'objet de plusieurs mises à jours régulières afin de tenir compte de l'évolution de l'activité (périmètre géographique, notamment à l'échelle de la région académique).
Le MENJ prépare une mise à jour de la convention constitutive des GIP.

Exemples provenant GIP / Région académique :

- **PACA** : répartition du portage entre les 2 GIP : GIP de Nice pour les fonds structurels européens et GIP d'Aix en Provence pour les Erasmus Plus.
- **Occitanie** : répartition des accréditations sur les 2 académies : le GIP de Toulouse porte l'accréditation « Enseignement et formation professionnels » et le Rectorat de Montpellier l'accréditation « Enseignement scolaire ».

2- FONDS STRUCTURELS EUROPEENS : GIP POITIERS / REGION ACADEMIQUE NOUVELLE-AQUITAINE : NADEGE SAVARY (RAF GIP) ET KRISTELL ECHEGARAY (REFERENTE FONDS EUROPEENS RANA)

Le GIP de Poitiers était organisme intermédiaire pour la programmation 2007-2013 et porteur individuel pour l'ensemble des projets des établissements sur 2014-2020. En 2018, création de la cellule inter-académique et en 2022 passage à une cellule régionale rattachée au SGRA.

Points de vigilance sur la gestion de ces projets :

- Convention constitutive du GIP : mise à jour régulière pour tenir compte des évolutions d'activités.
- Volet RH très complexe : CDIisation sur des projets non pérennes. Les premières CDIisation devaient intervenir d'ici 2 à 3 ans. Travail amorcé par anticipation avec les rectorats afin d'envisager différentes possibilités, et sécuriser la gestion par le GIP. Pas d'accès au PAF actuellement pourtant une nécessité de proposer à ces acteurs un plan de professionnalisation /accompagnement. Possibilité de détachement sous contrat à l'étude pour ne pas impacter le plafond d'emplois.
- Avance en trésorerie nécessaire lors de la mobilisation des fonds structurels européens. Des difficultés ont été rencontrées avec des délais de remboursement des subventions qui se sont accrus. Pour la prochaine programmation européenne 2021-2027, négociations pour obtenir 30 à 50 % d'avance à la signature des conventions.

Facteurs clés de réussite :

- Portage politique fort à l'échelle de l'académie et/ou de la région académique
- Rigueur en termes de gestion pour sécuriser le portage des projets

3- PLAN D'INVESTISSEMENT D'AVENIR – APPELS A MANIFESTATION D'INTERET : REGION ACADEMIQUE OCCITANIE – VINCENT SAGARDOY (CHARGE DE MISSION PROJET A SUBVENTION)

Suite à la montée en charge des projets sur subvention PIA suivis en Occitanie, un département projets à subvention a été créé, rattaché à la Drafpica, en charge du développement. Une répartition a été opérée entre le GIP de Toulouse (portage des projets à subvention) et le GIP de Montpellier (Appels d'offres).

En Occitanie, le choix des lycées en tant que chef de file des projets PIA n'a pas été concluant (structure inadaptée au portage financier d'envergure, au recrutement de personnels...). Nécessité donc de réorienter vers un portage par des établissements de l'enseignement supérieur permettant le soutien précieux des équipes de l'ANR qui ont l'expertise. Le GIP est partenaire des PIA. En revanche il est chef de file sur les PIC.

Rôle du DRAFPICA sur les PIA : animer et organiser les réponses.

Point de vigilance sur les règles de gestion qui peuvent être différentes d'un interlocuteur à l'autre. Nécessité, de procéder à la formalisation des échanges avec la CDC pour avoir une base justificative, notamment au moment des bilans / contrôles.

Moins de contraintes administratives et financières que le FSE. Les bilans pédagogiques sont en revanche très étudiés. Il n'y a pas encore de liste stabilisée d'indicateurs sur les PIA.